



Règlement de la compétition de courts métrages Sólveig Anspach 2026

L'Alliance Française de Reykjavik et l'Ambassade de France en Islande, en coopération avec le Festival International de Cinéma de Reykjavík (RIFF), le festival du court métrage de Clermont-Ferrand (Clermont ISFF), l'ambassade d'Islande à Paris, le centre du film islandais, le Conseil de la ville de Reykjavik, Zik Zak Filmworks et AGAT Films, organisent la neuvième édition de la compétition de courts métrages Sólveig Anspach, en l'honneur de la réalisatrice disparue en août 2015.

La compétition de courts métrages Sólveig Anspach a été créée en 2016 pour distinguer et honorer un premier film réalisé par une femme française ou francophone, islandaise ou islandophone, et pour célébrer l'originalité de la jeune création audiovisuelle féminine.

La compétition de courts métrages Sólveig Anspach est ouverte aux courts métrages réalisés par des femmes.

Une soirée spéciale consacrée à la compétition de courts métrages sera organisée lors du RIFF en Islande en 2026.

1) Les courts métrages en compétition doivent :

- être réalisés par des femmes, possédant la nationalité d'un pays francophone ou résidant dans un pays francophone, islandaises ou résidant en Islande et qui n'ont pas réalisé plus de 3 œuvres produites
- être d'une durée maximale de 20 minutes, générique inclus. Tout film dépassant cette durée est systématiquement refusé
- avoir été achevés après le 1^{er} janvier 2023
- être en français ou en islandais
- avoir des sous-titres en anglais
- être inscrits avant **le 15 octobre 2025** à 23:00 UTC dans les conditions prévues au 3)
- être sous format VIMEO **exclusivement**

En cas de sélection par le jury, la candidate s'engage à fournir son film au format DCP, pour la diffusion en salle de cinéma, adressé par voie électronique.

2) La compétition est ouverte aux courts métrages de tout genre.

3) Constitution du dossier d'inscription

L'inscription est gratuite.

Pour concourir, chaque candidate devra inscrire son film avant le 15 octobre 2025, 23:00 UTC.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le lien suivant : <https://forms.gle/pJV17Q2saabzDQrs9>

Lors de l'inscription, la candidate doit fournir obligatoirement :

- le lien VIMEO du film (avec mot de passe si nécessaire)

Les candidates ayant déjà reçu le prix Sólveig Anspach ne sont pas autorisées à déposer une nouvelle candidature.

4) Sélection

Une pré-sélection de 20 courts métrages est réalisée par le comité d'organisation de la compétition.

Le jury, composé de personnalités francophones et islandophones du monde du cinéma et de la culture, sélectionne les courts métrages qui sont projetés lors de la soirée organisée lors du RIFF ainsi que celui de la gagnante du prix Solveig Anspach 2026. Les candidates faisant partie de la sélection sont averties par email. Elles sont invitées à être présentes lors de la soirée en Islande.

Les dépenses liées à cette participation – transport, hébergement, nourriture, etc. – ne sont pas prises en charge et sont de la responsabilité des candidates.

Les décisions du comité d'organisation et du jury sont sans appel.

Un trophée, créé par Mireya Samper, artiste islandaise (<http://mireya.is/>), est remis à la réalisatrice remportant le prix, ou à une personne la représentant. A défaut, il est envoyé à la réalisatrice par l'Alliance Française de Reykjavik.

5) Diffusion & Droits

Les courts métrages sont libres de droits pour toute la durée du Festival. Le responsable de l'inscription d'un film en compétition garantit les organisateurs contre tous recours ou actions que pourraient lui intenter, à l'occasion de l'exercice des droits lui étant consentis par l'acceptation du présent règlement, les auteurs ou leurs ayant-droit, éditeurs, réalisateurs, artistes interprètes ou exécutants, et d'une manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la production ou à la réalisation du court métrage inscrit pour la participation à la compétition de courts métrages Solveig Anspach. Il en va de même pour toute personne, physique ou morale, n'ayant pas participé à la production ou à la réalisation, qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie du court métrage participant au Festival.

Les organisateurs s'engagent à ne faire aucune utilisation commerciale des courts métrages.

6) Retrait de candidature

Toute réalisatrice qui souhaite retirer son court métrage de la compétition peut le faire en envoyant un email à sashortfilms@af.is jusqu'au 1er décembre 2025. Après cette date, aucun retrait n'est autorisé.

7) Assurance – Transport – Douane

L'expéditeur prend en charge :

- les frais de transport induit par l'envoi du DCP, le cas échéant, à l'Alliance Française
- les frais d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie sur tout support

8) Litiges

La participation à la compétition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de litige, seul le texte français sert de référence.

9) Annulation de la compétition

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de proroger ou d'annuler la compétition pour toute raison indépendante de leur volonté.

Fait à Reykjavik, le 11 septembre 2025

